

## Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical - Séance du 9 janvier 2023 en visioconférence

### Délibération n° 2023 01 04

### Convention de mise à disposition des agents du « Service Ouvrages Littoral et Seine » du Département de la Seine Maritime

Date de convocation : 30 décembre 2022

#### Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine Maritime, suppléant,
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire

#### Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU PATRY, Département de la Seine-Maritime
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, titulaire

#### Pouvoirs :

- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. ROYER

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération,

Carte : Compétence principale – Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	37	0	0	37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20230109-2023-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

Affichage : 02/02/2023

Page 1 sur 2

## **Exposé des motifs**

Monsieur le Président indique que pour mener à bien les missions définies par la compétence optionnelle 3.2 (gestion des ouvrages de prévention des inondations) prévue par les nouveaux statuts, il est nécessaire de disposer de moyens humains adaptés. Actuellement, ces missions sont réalisées par les agents du Service Ouvrages Littoral et Seine du Département de la Seine-Maritime.

Cette équipe dispose d'une connaissance fine des ouvrages et des aléas. Elle assure la gestion quotidienne des ouvrages tant en matière d'entretien courant, de travaux neufs ou pour la surveillance lors des crises.

Afin d'assurer la continuité de service, il est proposé que le Département de la Seine-Maritime mette à disposition du SMGSN l'ensemble de cette équipe (9 agents) pour une durée de deux ans renouvelables.

## **Délibération**

Le comité syndical,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande adopté par un arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2022, notamment l'article 5.3.2 instaurant une compétence de gestion des ouvrages de prévention des inondations,

CONSIDÉRANT :

- qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service en matière de gestion des ouvrages de prévention des inondations par débordement de Seine,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'autoriser la signature de la convention portant sur la mise à disposition d'agents par le Département au Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande ci-annexée, et de ses éventuels avenants,
- d'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE